

POUDRE INSECTICIDE À DOUBLE ACTION

- Action rapide : quelques minutes après le contact et l'ingestion.
- Action persistante pendant 2 à 3 semaines selon les conditions d'application. Acto Fourmis Poudrage élimine toutes les espèces de fourmis et de rampants : cafards, poissons d'argent, gendarmes, cloportes...

MODE D'EMPLOI

Épandre régulièrement et sans excès la poudre sur les zones à protéger, les passages de fourmis ou directement sur la fourmilière si elle a été localisée.

DOSE D'EMPLOI : 2 g/m².

TYPE DE PRODUIT : poudre (DP) insecticide (TP18).

COMPOSITION :

Cyperméthrine (CAS n° 52315-07-8) 0,5 % (m/m).

N° de lot et date de péremption : voir indications sur l'emballage.

FOUR 15



MASSE
NETTE : **5 kg**

SOJAM

2 Mail des Cerclades - CS 20808 Cergy
95015 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 02 46 60



ATTENTION

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

UFI : R420-DOFH-MOOP-QNQ2

RECOMMANDATIONS

Traiter les endroits non accessibles aux enfants et aux animaux. Ne pas épandre sur les végétaux. Ne pas balayer la poudre pour préserver son action. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après utilisation. Stocker le produit au frais et à l'abri de l'humidité.



34519